

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAVOIE

Séance du 20 avril 2026

Délibération n°
20260420-14

L'an deux mille vingt-six et le vingt avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Georges BLANC, maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 19
Présents 18
Votants 19

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, M. CHESSEL Pascal, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, M. COLLIARD Ervé, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, M. BOCHATON Philippe, M. DELEVAUX Jean-Jacques, Mme LAINÉ Delphine, M. BOCHATON Sébastien, Mme GRIVEL Allma, Mme NEPLAZ Sandra, Mme BOCHATON Isabelle, M. COMPOIS Alexandre, M. THIERY Benoit.

Date de la convocation
14 avril 2026

Absents : M. BECHET Hervé (pouvoir à M. BOCHATON Sébastien).

A été nommé secrétaire : M. GRAS Jean-François.

OBJET

FISCALITE COMMUNALE - VOTE DES TAUX 2026

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
21 AVR. 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le

21 AVR. 2026
Le Maire
Georges BLANC



Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition 2026 pour le calcul des contributions directes de la commune, en préservant la répartition de la pression fiscale entre les différentes catégories de contribuables et les ressources communales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide d'augmenter les taux de l'année 2025.

Approuve les taux 2026 fixés à :

- Foncier bâti	29.50 %
- Foncier non bâti	94.52 %
- Taxe d'habitation	18.07 %

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Larringes, le 20 avril 2026

Le Maire
Georges BLANC



Le Secrétaire de séance

Jean-François GRAS